

Le Comité du syndicat mixte Métropole Savoie s'est réuni, en présentiel à Barby, à la salle des fêtes, Avenue Paul Chevalier, sur la convocation qui a été adressée le 02 octobre 2024 à l'ensemble des délégués, par Monsieur Thibaut GUIGUE, Président du syndicat mixte Métropole Savoie. Les délibérations ont été adoptées au vu du document de séance envoyé le 04 octobre 2024.

- Nombre de délégués : 183 titulaires
- Nombre de délégués présents : 96
- Nombre de pouvoirs : 7
- Votes : 103

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (77)

CA GRAND LAC (17)

BASTIEN Patrick; BLANC Damien; BRAISSAND Jean-François; CARDE Daniel; CARPENTIER Jean-Claude; CHAPUIS Nicolas; COUDURIER Fabien; GIMENEZ André ; GIRARD Serge; GUIGUE Thibaut; JACQUIER Nicolas; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; PAPIN Christophe; PASQUALI Pierre-Yves; ROGNARD Olivier; TOUGNE-PICAZO Brigitte

CA GRAND CHAMBERY (35)

AUDOUX Jolaine; BAABAA Jimmy; BEGARD Cécile; BENEVISE Marine; BERTHOMIER Christian; BERTHOUD Luc; BOIX-NEVEU Arthur; BOUCHET Daniel; CALLE Jean; CARACO Alain; CARENCO Éric; CORDIER Philippe; DAMBUYANT Bénédicte; DOHRMANN Emilie; DUNOD Isabelle; DYEN Michel; FAIVRE Catherine; FAVRE Daniel; FERROUD-PLATTET Hervé; GAGET Alain; GAMEN Philippe; GOUGOU Jocelyne; GRILLOT Fabien; HACHET Valentin; JACQUIER Jean-Yves; MAUDUIT François; MIGUET Vincent; MORAT Franck; MOREAU Vincent; MUGNIERY Gilles; PAUCHET Gaëtan ; PICQ Bruno; PIERRETON Christophe; REPENTIN Thierry; WOLFF Corine

CC CŒUR DE SAVOIE (25)

BAZIN Jean-Jacques; BENETTI Jean-Luc; BERGER SABATTEL Jean-Yves; BRET Arlette; COMBAZ Alain; DE BRUYNE David; DELACHENAL Bertrand; DUC Jean-François ; DUPARC Stéphane; DUVAL Olivier; FAVRE Christiane; FONTANA Hélène; GACHET Jacky; GRANGE Michel; LAYDEVANT Laurence; LEMAIRE François; LOGEROT Yannick; MONNET Gilles; NICOLLE Jean-Claude; PAVILLET Yves; PICHON DEGUILHEM Fabienne; SAINT-GERMAIN Rémy ; SANTAIS Béatrice; SCHNEIDER Sylvie; VILLAND Franck

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (19)

CA GRAND LAC (4) CARRIER Christiane; CONVERT Jacques; PERROUX-KOEHREN Nino; PIGNIER Colette;

CA GRAND CHAMBERY (7) BONILLA Claudine; FATIGA Antoine; FRANCAZ Laurence; MARMET Olivier; MYARD Micheline; SIMON Pierre; VALLIER Claude

CC CŒUR DE SAVOIE (8) CARLE Patrick; CORNELOUP Alain; GUILLAUME Olivier; LOYET Gilbert; PEPIN François; POMA Martine; ROBERT Christophe; ROZIER Marc

POUVOIRS : (7)

CA GRAND LAC (2) : GRANGE Yves à **GIRARD Serge** ; MICHAUD Monique à **PASQUALI Pierre-Yves**

CA GRAND CHAMBERY (4) : PLATEAUX Claire à **BOUCHET Daniel**; NOBLECOURT Martin à **CARACO Alain**; GENNARO Alexandre à **GRILLOT Fabien**; ROMAGNOLI Danièle à **HACHET Valentin**

CC CŒUR DE SAVOIE (1) : MESTRALLET Jean-Claude à **MONNET Gilles**

Ordre du jour

1. Vie du syndicat

- **Ressources humaines**

- ▷ Recrutement d'un poste de chargé/e de mission urbanisme - géomatique

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Enjeux Zéro Artificialisation Nette : quels changements pour les modes d'aménagement ?**

- ▷ Eléments de cadrage
- ▷ Approche par l'exemple : partage d'expériences autour des sites de projets retenus dans le cadre de l'AMI ZAN

- **Quelle trajectoire de sobriété foncière adaptée au territoire Métropole Savoie ?**

- ▷ Méthodologie et première approche des principes de territorialisation

3. Informations diverses

Christophe PIERRETON effectue le mot d'accueil.

Thibaut GUIGUE désigne André GIMENEZ en tant que secrétaire de séance et procède à l'adoption du procès-verbal du comité syndical du 22 juin 2024 sans observation des délégués présents.

1. Vie du syndicat

1.1. Ressources humaines

Thibaut GUIGUE mentionne que dans le document de séance figurait un tableau des emplois permanents. Le tableau ne correspond plus à la réalité des fonctions des collaborateurs. Ce tableau sera mis à jour d'ici décembre en supprimant des emplois qui ne sont plus affectés aujourd'hui.

Emmanuelle BLANCHET ajoute que le besoin de renfort de l'équipe se porte sur l'expertise urbanisme / géomatique. Plutôt que d'avoir deux postes distincts, il s'agit ici de concentrer le besoin en un seul poste. Le profil recherché est un urbaniste junior avec une connaissance et une bonne pratique de la partie géomatique tout en ayant un bagage en aménagement du territoire. Dans le cadre des études et travaux de Métropole Savoie, de nombreuses données sont manipulées à l'exemple du ZAN, de la révision du DAACL, mais également pour la modification du SCoT à venir...

Thibaut GUIGUE demande s'il y a des questions ou des remarques avant de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 103

Délibération n° CS01-12102024

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

Thibaut GUIGUE rappelle que le syndicat mixte Métropole Savoie est lauréat de l'AMI ZAN de l'Ademe. A ce titre, les études conduites dans la perspective de la définition de la trajectoire se déclinent en trois volets : stratégique, pédagogique et opérationnel. Pour ce dernier volet, 4 projets ont été retenus dont trois seront présentés lors de cette séance dans le cadre de la table ronde avec les Maires des communes concernées.

2.1 Enjeu Zéro Artificialisation Nette – quels changements pour les modes d'aménagement ?

▷ Élément de cadrage

Emmanuelle BLANCHET présente les intervenants Marine Linglard du bureau d'étude URBAN ECO et Jaime Su Pretell du bureau d'études JASP. La loi Climat et Résilience adoptée en 2021 introduit un changement de raisonnement à partir de 2031. A partir de 2031, il s'agira de penser en artificialisation. Mais avant, le territoire doit diminuer sa consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier (ENAF) de 50%.

L'artificialisation des sols est définie comme l'altération durable des fonctions écologiques du sol. Le sol peut avoir plusieurs fonctions : hydriques, écologiques, la biomasse pour l'agriculture ou l'infiltration de l'eau. La loi invite à raisonner en trois dimensions en intégrant le rôle joué par le sol.

Marine LINGLART mentionne que cette approche de l'aménagement du territoire permet d'ajouter à l'ensemble des éléments de réflexion une nouvelle approche. L'artificialisation exerce une pression sur l'environnement :

- amplification des risques d'inondations : Imperméabilisation / dégradation des sols / ruissellement / érosion
- perte de la biodiversité : disparition des écosystèmes / rupture des continuités écologiques / perte d'espèces animale ou végétale
- réchauffement climatique : réfléchissement des sols /absorption de chaleur / perte de végétation / ICU...
- pollutions (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...);
- réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir : perte de surfaces agricoles et productivité agricole / limite l'autonomie alimentaire

Ainsi, il faut réfléchir différemment car le système a beaucoup évolué ces dernières années.

QUIZZ : MARINE LINGLART demande quelle quantité de carbone le sol contient-il à l'échelle planétaire. Réponse : plus de 1 500 milliards de tonnes

Le sol est un des milieux qui permet de stocker le plus de carbone avec les milieux océaniques. Le sol joue un rôle important mais il a été dégradé. Les éléments de vie ont été supprimés pour faire un support minéral.

Un sol riche en matière organique stocke davantage de carbone, jouant un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique.

QUIZZ : Marine LINGLART demande combien y a-t-il d'organismes vivants dans une cuillère à café de sol ? Réponse : des milliards

Sur le travail réalisé sur MUSE, il s'agira plutôt de travailler sur des lombrics.

De vastes espaces sont protégés sur le territoire au titre de Natura 2000, des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, des espaces naturels sensibles, des réserves naturelles, etc mais aucun espace n'est protégé au titre de la biodiversité des sols. Comment pourra-t-on protéger les espaces par la qualité des sols pour répondre aux grandes fonctions ? En milieu plus urbain, il est important de préserver de la fraîcheur dans les sols. Quand on fait des études sur les effets du réchauffement et ses risques, on s'aperçoit que l'enjeu majeur est d'avoir des sols qui ne se réchauffent pas. Quand un sol s'est beaucoup réchauffé, ce dernier ne rafraîchit pas le soir, ce qui a pour effet les îlots de chaleur.

QUIZZ : Marine LINGLART quelle(s) fonction(s) le sol joue-t-il pour contribuer à une bonne qualité de l'eau que nous buvons ? Réponse : le sol filtre les polluants, le sol joue un rôle tampon pour les polluants, le sol dégrade les polluants

QUIZZ : Marine LINGLART quelles sont les conséquences de l'artificialisation sur le cycle de l'eau ? Réponse : augmente le risque d'inondation et perturbe le remplissage des nappes souterraines par l'eau de pluie.

QUIZZ : Marine LINGLART quelle part de nos aliments provient des sols ? Réponse : 95 %

Effectivement, au départ c'est du végétal. Même en étant carnivore, les animaux se nourrissent de végétaux.

Les aliments de synthèse et hors sols représentent une faible part de la provenance des aliments. Deux tiers de l'artificialisation entre 2006 et 2014 a eu lieu sur les surfaces agricoles. Cela a un impact sur l'autonomie alimentaire, au niveau national et européen. Les cartographies sur le potentiel agronomique ont demandé beaucoup de temps de travail car il s'agit d'un territoire de montagne où les pentes modifient la capacité de production.

La réserve utile est la capacité d'un sol à retenir de l'eau sur une année. Elle permet de maintenir la qualité de filtre des polluants et lorsque de l'eau est stockée sur un temps donné dans les sols, cela permet une limitation du réchauffement climatique.

QUIZZ : Marine LINGLART demande s'il sera encore possible de construire. Réponse : on pourra construire des nouveaux bâtiments et de nouvelles infrastructures dans certaines conditions.

Cette dernière précise que cela passe notamment par la renaturation.

C'est ainsi un changement complet de modèle à opérer.

Thibaut GUIGUE ajoute que lors des conférences territoriales, des remarques ont été faites concernant la Chautagne : la Chautagne constitue une partie importante de réserve de biodiversité, toutefois, les cartes ne traduisent pas systématiquement cela.

Marine LINGLART répond que la Chautagne est un territoire largement protégé. Les tourbières sont des milieux particuliers qui répondent mal aux caractéristiques d'analyses des milieux agricoles. Si c'est une tourbière, l'eau ne s'infiltré pas car le sol est imperméable et une série de qualité végétale différente s'est développée et se dégrade mal. Le potentiel d'infiltration est ainsi naturellement mauvais. La part de biomasse est aussi mauvaise car l'analyse s'effectue sur le lombricité. Ainsi, il ne s'agit pas d'un bon indicateur pour les espaces tourbeux.

Thibaut GUIGUE ajoute que les indicateurs choisis par la méthode MUSE permettent d'apporter des réponses pour les espaces où il existe un enjeu d'urbanisation.

Nicolas MERCAT demande si dans ces zones artificialisées, il y a des zones naturelles qui peuvent avoir un enjeu en matière de non-construction. Quel est le niveau de précision des cartographies et est-ce qu'il va être possible de descendre à la parcelle ?

Marine LINGLART répond qu'un travail lourd a été réalisé pour atteindre une échelle au 1/25 000. Toutefois il ne s'agit pas d'une échelle de projet d'aménagement. Les précisions seront apportées par une approche par carottage.

Thibaut GUIGUE ajoute que la dimension macro apparaît comme un outil d'aide à la décision et la dimension micro pourrait être soutenue, à terme, par Métropole Savoie aussi bien financièrement que techniquement.

Éric CARENCO ajoute que sur l'aspect hydrologique et sur l'aspect quantité d'eau, il pourrait être pris en compte la quantité d'eau qui peut se réinfiltrer à la verticale d'un bâtiment. Imaginer un bâtiment qui réinfiltré la totalité de l'eau est assez simple, il s'agit d'une question d'architecture.

Marine LINGLART répond que les SAGE locaux obligent à gérer les eaux pluviales à la parcelle. Cela va dans le sens de ce qui est dit.

Thibaut GUIGUE ajoute que les eaux sont gérées à la parcelle mais il s'agit d'une redistribution avec un débit limité.

▷ **Approche par l'exemple : partage d'expériences autour des sites de projets retenus dans le cadre de l'AMI ZAN**

Table ronde : présentation des projets de Montmélian, Lescheraines et Barby

Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian, présente le projet retenu dans le cadre de l'AMI ZAN. Il est localisé au Sud de la commune de Montmélian en extension alors que la ville s'est très peu étendue depuis les années 1970 ayant davantage misé sur la densification et le renouvellement urbain..

Le projet est localisé sur un pôle préférentiel d'urbanisation tel que mentionné dans le SCoT. Dans un premier temps, il été imaginé de construire 700 à 800 logements sur cet espace. Aujourd'hui, il s'agit de

construire 900 logements. Le quartier en projet est en espace naturel et agricole situé à côté de la gare de Montmélian. Suite à l'étude pré opérationnelle menée, Montmélian a reçu le grand prix européen de l'urbanisme. Le projet porte une exemplarité en matière énergétique, environnementale et sociale. La présence de la RD 1006 constitue un enjeu important afin d'effacer la coupure entre le reste de la ville et ce quartier. Diverses liaisons ont été imaginées pour répondre à cet enjeu comme un ascenseur urbain, des liaisons piétonnes et vélo, la passerelle au-dessus de l'Isère. Sur les formes d'habitat, un travail important a été réalisé pour aller vers plus de densité.

La ville continue à travailler sur ce qui est déjà urbanisé, ce qui ne donnera pas beaucoup de capacité.

Gérard MERLIN, Maire de Lescheraines, présente le projet sur sa commune. Lescheraines est une commune au cœur du PNR du Massif des Bauges, peu de terrains sont encore constructibles, 300 emplois sur la commune, et une maison médicale. L'ensemble des services présents sur la commune conduisent à une forte demande mais une faible offre de foncier. La commune possède aujourd'hui la maîtrise foncière d'une zone de 15 000 m². L'objectif d'aménagement sur ce secteur est de s'inscrire dans des notions de sobriété et de respecter les trois piliers du développement durable. Un des enjeux est de pouvoir loger des personnes à des prix décents. Dans le milieu rural, il y a actuellement un prix du foncier très élevé au-delà des capacités de la population locale. Un travail a été réalisé avec un consortium de bureaux d'études, un comité de pilotage et la population. Ce travail a conduit à redéfinir le cadre de l'OAP qui est assez contraint pour avoir moins de consommation d'espace possible : mutualisation, réduction des espaces de voirie, développement des mobilités douces. L'idée est également de respecter le contexte local avec du petit collectif.

Christophe PIERRETON, Maire de Barby explique que le projet concerne une surface de 6 ha en renouvellement urbain. L'objectif est de déplacer le plateau sportif pour qu'il soit localisé entre le secteur des Epinettes et le collège, et, à la place du plateau sportif seront construits entre 150 et 200 logements et une nouvelle salle polyvalente. Cela permettra de raccrocher le quartier des Epinettes au centre-bourg de la commune. Concernant le réseau de chaleur, qui alimente 1000 logements, il s'agira également de chauffer les logements futurs sur cette zone. Le travail réalisé avec URBAN ECO a permis d'introduire la notion de fonctionnalité des sols dans le projet. Depuis 2014, le projet a évolué dans le sens du ZAN en permettant d'augmenter la hauteur des bâtiments. L'objectif est également de pouvoir renaturer des espaces pour gagner en terrains naturels.

Marine LINGLART précise que pour Montmélian, les données issues de la méthode MUSE ont permis d'enrichir la réflexion. Quelles sont les caractéristiques des sols ? Comment les intégrer dans le projet d'aménagement ? Une autre approche complémentaire est la superposition des indicateurs MUSE qui permettent d'aller plus loin.

Jaime SU PRETELL mentionne que dans le cas du projet de Montmélian, le bilan les différents tests réalisés montre que le projet peut encore évoluer en travaillant sur les espaces extérieurs.

Marine LINGLART met en exergue qu'à Lescheraines, le secteur est dichotomique au regard de la fonctionnalité des sols. Sur la partie nord, le sol est déjà artificialisé, et sur la partie sud, le sol est de très bonne qualité. Il ressort des carottages que les sols visant à accueillir le projet sont de très bonne qualité sur les parties Sud et Est. Ainsi, il faut travailler le plus finement possible pour réussir à préserver ce qui est intéressant et qualifier urbainement ce qui est dégradé.

Jaime SU PRETELL rappelle que la maturité des trois sites n'est pas la même. Le projet de Lescheraines illustre la finesse dans les choix retenus en préservant notamment les façades Sud et Est, et les façades en transition avec les jardins privatifs en limite de site.

Marine LINGLART ajoute que l'idée est de ne pas modifier le sol qui est en place. Ici, il s'agit d'une diminution de l'interventionnisme pour conserver les sols qui sont de bonne qualité.

Sur Barby, l'approche est la même : il s'agit de déterminer les sols artificialisés et les sols qui présentent un fort potentiel pour mieux positionner les lieux à urbaniser, à préserver ou à améliorer.

Jaime SU PRETELL ajoute que le travail a été réalisé à partir d'un plan masse qui cherchait à trouver l'équilibre et à stabiliser la programmation sur le plateau sportif et l'habitat. Les questions prégnantes sont celles de la forme urbaine et où placer les espaces verts. Plusieurs scénarios ont été proposés pour la salle des fêtes et l'organisation du stationnement pour préserver les espaces de rafraîchissement.

Béatrice SANTAIS mentionne que pour le projet de Montmélian, le sujet énergétique a évolué vers du solaire. De plus, presque tous les espaces verts de la commune sont publics. Cela permet davantage de mixité sociale. Le meilleur exemple est le projet sur le plateau de Marthot : 220 logements vont être construits en aménageant, au centre du projet, un parc public d'1 ha pour laisser essentiellement la place à la nature sur un espace qui était occupé, avant, par une usine.

Gérard MERLIN, ajoute que l'objectif du projet situé sur la commune de Lescheraines est d'utiliser au mieux l'existant, de profiter des terrasses naturelles. Une des clés est de mutualiser au maximum. Un travail est à réaliser pour faciliter la coexistence entre les habitants.

Christophe PIERRETON ajoute que sur le parking silo, il faut encore apporter une réflexion sur les usages afin d'améliorer le projet.

Béatrice SANTAIS mentionne que l'urbanisme est avant tout un projet, quel que soit l'époque et le temps.

Arthur BOIX-NEUVEU s'interroge sur l'intégration de la dimension maraîchage et agriculture urbaine concernant le projet de Montmélian. Le projet est prévu sur des terrains agricoles déjà exploités. Ainsi, comment le projet intègre ces enjeux ?

Béatrice SANTAIS répond que sur les 25 ha de projet, le quart va être réellement artificialisé. Le reste sera destiné à des parcs publics et des jardins pour les habitants. Aujourd'hui, un jardin communal alimente la cuisine centrale. Le projet vise ainsi une sorte de culture en lien avec la population.

Antoine FATIGA présente l'exemple des immeubles construits à la Châtaigneraie à Jacob-Bellecombette. Il est important de poser des règles et les personnes qui y habitent ne souhaitent plus avoir de nouveaux voisins. Cela freine le développement. Un autre exemple est celui des stationnements, beaucoup de garages servent à stocker et non à permettre le stationnement de la voiture.

Isabelle DUNOD répond que la réponse à ce problème est le projet, notamment avec les OAP.

Christophe PIERRETON répond que pour le stationnement, une des solutions est de faire des garages à la fois ouverts et fermés. Les parkings privés et ouverts permettent un gain de place et évitent de se retrouver avec des « débarras ». Les places sont bien calculées, toutefois une proportion importante de garages n'est pas utilisée pour leur fonction. De plus, Christophe Pierretton partage le fait que les habitants n'acceptent pas tous d'avoir de nouvelles constructions autour de chez eux.

Gérard MERLIN, affirme qu'en milieu rural, cela est d'autant plus le cas.

Philippe GAMEN, Président du Parc Naturel Régional du massif des Bauges, partage l'importance de prendre en compte le sol en tant qu'organisme vivant dans les projets et remercie les présentations réalisées. En lien avec la révision récente de la charte, le PNR se tient à disposition pour discuter avec les trois SCoT couvrant le territoire du PNR.

Thibaut GUIGUE souligne qu'il est important de se rencontrer dans les 4 prochains mois afin d'échanger sur ces sujets.

Daniel BOUCHET mentionne qu'il manque un retour d'expérience de projet concernant une ville dense. Si on veut faire de la 3D, il est important de descendre encore plus bas et voir quelle est la capacité de

portance des sols pour déterminer le volume du bâtiment adapté. Cela nécessite une lecture un peu plus précise de la qualité des sols. Les possibilités de densification pour les villes déjà denses sont situées au niveau du pavillonnaire. Des trames vertes sont reconnues dans ce tissu pavillonnaire, alors comment maintenir ces continuités sans interdire leur intensification ? De plus, les enjeux liés à la densification sont descendants, alors qu'ils pourraient être davantage ascendants.

Thibaut GUIGUE répond que lors de la constitution de ce dossier, il existait une demande concernant la dimension urbaine avec des niveaux de densité importants. Le dossier d'Aix-les-Bains est en retard car il porte sur quatre sites, dont un situé sur le site des Pré Riants et les trois autres, Avenue François Roosevelt. Le projet est bien la porte d'entrée des PLU(i).

Vincent MOREAU ajoute que sur les mobilités, le Sud du territoire est moins bien relié par les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ce qui conduit à une saturation de la RD 1006.

Béatrice SANTAIS répond que le travail est mené au niveau des intercommunalités, un syndicat est créé sur le sujet des mobilités. Pour les voies cyclables, Cœur de Savoie a été lauréate d'un appel à projet de l'Etat il y a plus d'un an. Le premier projet est la liaison entre Montmélian et Myans. Sur le plan de financement, l'Etat subventionnera 50% et un travail est réalisé pour obtenir des subventions du Département à hauteur de 20 à 30%.

Gérard MERLIN, ajoute que pour les communes rurales, un des enjeux liés au stationnement est qu'il existe 2 à 3 voitures par ménage. De plus, il existe un besoin de développement des mobilités douces, mais l'action sera limitée.

Jean-Yves JACQUIER mentionne qu'il faut également raisonner au niveau des fonctionnalités agricoles. Il faut travailler les complémentarités entre agriculture rurale, péri-urbaine et urbaine et non les opposer. Dans les zones maraîchères, il existe des contraintes au niveau des PPRI pour développer des tunnels maraîchers. Le jardinage permet également de répondre à des besoins sociaux, mais il ne permet pas d'avoir le rendement d'une exploitation professionnelle.

Thibaut GUIGUE répond que les politiques publiques agricoles sont aujourd'hui organisées avec un pouvoir d'intervention des élus locaux qui est extrêmement limité. L'étude sur les soutenabilités permettra d'appréhender ces questions de façon systémique.

Nicolas MERCAT mentionne que la présentation réalisée permet de faire le lien entre le niveau macro (le SCoT) et le niveau micro (les OAP). Il existe un décalage entre l'artificialisation des sols dans les projets et dans la loi. Comment peut-elle devenir plus précise dans le cadre de la définition de la qualité des sols ? Combien coûte une analyse pédologique ? Les modifications apportées dans l'OAP jouent sur l'équilibre financier des opérations.

Thibaut GUIGUE répond qu'il n'y a pas de problème en termes de solidité juridique pour les OAP réglementaires. Le problème est le manque d'ingénierie dans les communes rurales pour porter des OAP réglementaires.

Marine LINGLART ajoute qu'en fonction de la taille du projet, cela ne représente pas le même temps d'ingénierie. L'étude de sols peut représenter des dizaines de milliers d'euros pour les gros projets.

Gérard MERLIN, mentionne que la nouvelle rédaction de l'OAP est venue après les études. L'interrogation était de savoir jusqu'où il était possible d'aller dans la rédaction de l'OAP. Sur la mutualisation des énergies, une des idées était d'imposer du solaire sur les toitures des habitats. Toutefois, il n'est pas possible d'imposer cela par le biais d'une OAP.

Isabelle NUTI, directrice de la Direction Départementale des Territoires, ajoute que l'OAP permet de faire beaucoup de choses. La collectivité doit se saisir de cet outil pour façonner les futurs projets. Concernant la question des PPR, un travail est en cours pour travailler les usages de ces terrains.

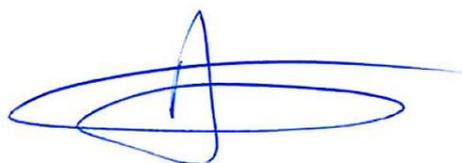
Michel DYEN ajoute que l'important est d'anticiper au maximum dans la construction des projets. On oublie que dans le ZAN, le net est important.

Thibaut GUIGUE présente les différentes actualités juridiques concernant la loi Climat et Résilience.

2.2 Quelle trajectoire de sobriété foncière adaptée au territoire Métropole Savoie ?

Ce point est reporté lors d'un prochain comité syndical qui sera organisé avant celui prévu le 14 décembre.

André Gimenez

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the name André Gimenez.

Secrétaire de séance